



Degradation Lés papier peint par locataires

Par **sof8982**, le **08/08/2022** à **10:38**

Bonjour, mes actuels locataires ont attendu de m'envoyer leur préavis pour quitter le logement (1 mois lie à une mutation) pour m'informer de dégradation de lés de papier peint d'une chambre détériorés par leur chat ... il semble qu'ils ne soient pas obligés de changer tous les les du peint de mur (contrairement à un mur peint) .. est ce vrai ? De plus le papier a qq année et ils ne trouveront pas le même type de lé .. comment m'assurer que la pièce ne sera pas dénaturer ? Merci aux bailleurs ayant connaissance de ce type de litige et de m'informer sur les textes de loi existant sur les devoirs des locataires dans ce type de situation. Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **08/08/2022** à **11:20**

Bonjour

L'entretien, comme nettoyer, lessiver est à la charge du locataire.

Idem pour la dégradation d'un papier peint récent, mais le remplacement est à la charge du propriétaire si le papier est ancien

(Décret n° 2016-382 du 30 mars 2016 -> art 3-4° : « Les dégradations dues à la VÉTUSTÉ ou à l'USAGE NORMAL sont à la charge du propriétaire. »)

Par **Pierrepauljean**, le **08/08/2022** à **11:20**

bonjour

avez vous déjà effectué l'EDL de sortie ?

si oui, qu'est il indiqué?

quel age a le papier peint actuellement posé?

Par **janus2fr**, le **08/08/2022** à **11:59**

[quote]

Les dégradations dues à la VÉTUSTÉ ou à l'USAGE NORMAL sont à la charge du propriétaire

[/quote]

Bonjour,

Un papier peint griffé par un chat, ce n'est pas une usure normale.

Par **Marck.ESP**, le **08/08/2022** à **15:12**

Originale, cette habitude de fouiller les réponses sans apporter d'éléments à l'auteur du sujet...

Par **Pierrepauljean**, le **08/08/2022** à **15:16**

effectivement si les griffures sont uniquement sur un pan de mur, seul ce pan sera pris en compte

Par **janus2fr**, le **08/08/2022** à **16:04**

[quote]

Originale, cette habitude de fouiller les réponses sans apporter d'éléments à l'auteur du sujet...

[/quote]

Au contraire, c'est bien apporter un élément que de préciser que des griffures de chats ne sont pas une usure normale, contrairement à ce que votre post pouvait laisser penser.